



Problèmes avec la société c*****

Par **bri74**, le **21/07/2017** à **14:15**

bonjour,

il y a quelques temps je vous ai écrit concernant un problème avec la société de recouvrement c***** me demandant de régler un litige avec la mutuelle a**.(en quelques mots : la mutuelle a** (une mutuelle par internet contacter fin 2013 et ne m'ayant jamais envoyer ni contrat ni carte donc j'ai choisi d'en prendre une autre qui elle m'a envoyer les documents) me réclame de l'argent .Elle m'a fait parvenir plusieurs courriers "menaçant"d'intum justicia :appel a régularisation,projet de saisine ,ultime recours avant dépôt de requête ,lette d'un huissier de justice hors de mon département mise en demeure et depuis peu elle a transmis le dossier à la société CXXXXXo qui est domiciliée à la même adresse ...Celle-ci m'envoie à son tour plusieurs courriers le dernier en date mise en demeure amiable avant procédure.....elle me laisse 4 jours pour payer sinon elle me "colle "une procédure par voie d'assignation à payer devant le tribunal

Mr Chaber m'a répondu plusieurs fois qu'il y avait prescription (2 ans on passé...) mais la que faire ????

j'angoisse à cette idée...

Merci pour votre aide

Par **chaber**, le **21/07/2017** à **14:22**

bonjour

Evitez d'ouvrir de nouveaux files pour la même question

[citation]depuis peu elle a transmis le dossier à la société Cofreco qui est domiciliée à la

même adresse ...Celle-ci m'envoie à son tour plusieurs courriers le dernier en date mise en demeure amiable avant procédure.....elle me laisse 4 jours pour payer sinon elle me "colle" une procédure par voie d'assignation à payer devant le tribunal[/citation]en courrier simple bien entendu?

ma réponse est la même: en assurance la prescription est de 2 ans.

Cette officine de recouvrement n' a aucun pouvoir, sauf intimidation, sans jugement four une affaire de 2013